COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 21 JUIN 2006

Le gouvernement, réuni le 21 juin 2006, a adopté des projets de délibération et a pris des arrêtés.

Elections à la chambre de métiers

Le scrutin pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de métiers, qui a lieu tous les trois ans, doit se dérouler le 11 octobre 2006. Le gouvernement a pris deux arrêtés :

- le premier fixe la liste des électeurs : (6459 dont 6418 chefs d'entreprise, 15 conjoints de chefs d'entreprise et 26 compagnons).
- l'autre arrêté porte sur les modalités de déroulement de ce scrutin. Par rapport aux scrutins précédents, il est prévu, cette année, la création de trois bureaux de vote supplémentaires en plus de celui de la commune de Nouméa, au regard du nombre d'électeurs exerçant dans les autres communes. En effet, le texte dispose qu'un bureau de vote est créé lorsque le nombre d'électeurs inscrits dans la commune est au moins égal à 250.

Entrée gratuite au musée de la Nouvelle-Calédonie

Par arrêté, le gouvernement a accordé une exonération des droits d'entrée au musée de Nouvelle-Calédonie pour les journées suivantes :

- Les premiers dimanches de chaque mois à compter du 1er juillet 2006 ;
- Le premier jour des expositions temporaires proposées par le musée ;
- Les manifestations culturelles nationales telles que :
- « la Fête de la musique » : le 24 juin 2006
- « les Journées du patrimoine » : les 16 et 17 septembre 2006
- « la Fête locale » : le 24 septembre 2006

Cette mesure de gratuité marque la volonté du gouvernement de favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre et de fidéliser ainsi un large public au musée de la Nouvelle-Calédonie.

Nouveaux tarifs à l'OPT

Les tarifs et redevances en matière de télécommunications de l'OPT (Office des postes et télécommunications) ont été modifiés. Ces nouvelles dispositions votées par le conseil d'administration et approuvées par le gouvernement correspondent au souci de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Les principales mesures sont :

- d'étendre le service MOBITAG MULTIMEDIA (MMS) aux clients de la carte Liberté. Ce service permet l'envoi de messages textes, de photos et de vidéos de mobile à mobile ou vers des adresses e-mail. Ce lancement commercial sera accompagné d'une période de gratuité de 4 mois pour s'assurer de la bonne prise en main du service par les clients,
- de créer une option sur le Réseau fédérateur d'internet permettant aux fournisseurs d'accès qui disposent de leurs propres liaisons louées internationales de sécuriser leur

trafic. Pour l'utilisateur, c'est une amélioration de la qualité du service en réduisant les engorgements,

- de simplifier les grilles tarifaires des liaisons CELERIS et CELERIS ETHERNET en ne conservant qu'un découpage en 3 zones, 0-10 km intra-urbaine, 11-150 km inter-urbaine, 151-250 km longue distance, les tarifs étant plafonnés au-delà de 250 km pour répondre aux attentes des clients éloignés de Nouméa.
- De développer une stratégie visant à faire de la CARTE IZI le mode de paiement n°1 en matière de publiphonie, en la faisant évoluer vers un compte rechargeable et en retenant le principe d'actions commerciales et de communications privilégiant ce service.
- De supprimer le service des communications manuelles (PCV, communications de personne à personne et communications avec indication de durée et de prix) dont l'activité devient marginale et le maintien problématique.

Mesures de chômage partiel

Compte tenu de la suspension de leurs activités pour raison de force majeure lors de la fermeture temporaire du chantier de GORO NICKEL en avril dernier, les sociétés Construction Engineering Goro (CEG NC) et Michel GRAND – SELARL de Géomètre Expert ont été contraintes de mettre leurs salariés en chômage partiel. Elles ont été admises à bénéficier de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel total. L'allocation sera versée respectivement pour :

- CEG NC : onze salariés, un montant global de 770.708 CFP concernant la période du 05 avril au 03 mai 2006 ;
- Michel GRAND – SELARL de Géomètre Expert : quatorze salariés, un montant global de 864.127 CFP concernant la période du 03 avril au 1er mai 2006 ;

Divers

- Le gouvernement a accordé une inscription au registre des TRP (transport routier de personnes), 19 cartes professionnelles de conducteurs de TRP, une autorisation d'exploitation de VLC (véhicule de location avec chauffeur) et 3 autorisations de transport de VLC.

- Le gouvernement a autorisé l'organisation de dix lotos traditionnels à :

- L'APE de l'école Emily Pané pour un montant de 300.000 CFP
- L'Association Indonésienne Centre Ouest pour un montant de 250.000 CFP
- L'Association du groupe des jeunes protestants de la paroisse de Bako pour un montant de 100.000 CFP
- Le « Pirogue club de Dumbéa » pour un montant de 460.000 CFP
- L'APE de l'école Christine Boletti pour un montant de 180.000 CFP
- L'Association hippique la Gourmette pour un montant de 100.000 CFP
- L'APE de l'école la Rizière pour un montant de 200.000 CFP
- L'APE de l'école les Fougères pour un montant de 230.000 CFP
- Le Foyer-socio éducatif du collège de Rivière Salée pour un montant de 330.000 CFP
- L'Association d'Aide aux Hanséniens pour un montant de 50.000 CFP

Et deux loteries :

- L'APE de l'école de Tina pour un montant de 400.000 CFP
- L'Association d'Aide aux Hanséniens pour un montant de 300.000 CFP